

Chers parents,

Vous trouverez dans ce dossier :

- La convention de scolarisation, établie entre l'école et les parents (dans un souci d'harmonisation avec l'ensemble de l'Enseignement Catholique de Savoie) : feuilles vertes
- Le règlement financier, annexe à cette convention : feuille bleue
- Le Projet Éducatif et la Charte de l'École : feuille jaune
- Un courrier de l'Association de parents d'élèves : feuille rose
- Le calendrier 2007-2008
- La liste des fournitures pour la classe suivante
- Le dépliant de la Mutuelle Saint Christophe

Voici également les renseignements pratiques concernant la prochaine rentrée scolaire de vos enfants.

DATE DE LA RENTRÉE : **lundi 27 août à 8 h 45**

PAPIERS ADMINISTRATIFS :

Dès la rentrée, vous devez nous fournir :

- 1 - Un exemplaire de la convention de scolarisation signée (l'autre est conservé par la famille).
- 2 - Votre Quotient Familial :
 - Allocataire CAF (Caisse d'Allocations Familiales) :
 - = Photocopie QF fourni par la CAF sur les revenus 2006, reçu après le 15.07.2007
 - (attention les bons vacances ne sont pas valables).
 - Non allocataire CAF :
 - Si possible en faire une demande à **la** CAF ou à votre employeur.
 - Sinon photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition de 2006 + justificatif du montant mensuel des prestations familiales.
- 3 - Une photocopie du justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, Téléphone...)
- 4 - Une enveloppe timbrée 11X22 à l'adresse de la famille.

GARDERIE – CANTINE :

Elles fonctionneront dès le lundi à midi.

N'oubliez pas de signaler, le matin même de la rentrée, si votre enfant prend le repas de midi.

Vente des tickets :

La vente de tickets pour la garderie et pour la cantine s'effectuera le lundi 27 août de 16 h à 17 h (ou mardi 28 août de 8h15 à 9h).

Pour les chambériens, apporter impérativement les photocopies du QF et du justificatif de domicile.

Possibilité de s'inscrire par forfait au mois, pour les enfants restant tous les jours à la cantine ou à la garderie.

HORAIRES :

Classe : _____ 08 H 45 – 11 H 45
13 H 45 – 16 H 45

sonnerie à 8h40 et 13h40
pour se mettre en rang,
et commencer la classe à l'heure

ÉCOLE SAINT JOSEPH
198 Rue Nicolas Parent
73 000 CHAMBERY
Tel : 04 79 69 68 81

ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

CONVENTION DE SCOLARISATION

Entre

L'école Saint Joseph

Représentée par sa directrice, Madame Béguin

Et Monsieur et/ou Madame (*Nom et prénom*) _____

Demeurant _____

Agissant en qualité de : (*père, mère, tuteur, ...*) _____

Désigné(s) ci-dessous "l'autorité parentale"

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'établissement assume la scolarisation de : (Nom et prénom du ou des élèves)

ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement :

Madame, Béguin, directrice de l'école Saint Joseph, accepte d'inscrire les enfants ci-dessus mentionnés et s'engage à assurer leur scolarisation.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration, d'étude et de garderie selon les choix définis par les parents en annexe.

Article 3 - Obligations de l'autorité parentale :

L'autorité parentale s'engage à inscrire ou à réinscrire les enfants ci-dessus mentionnés dans l'établissement pour l'année scolaire 2007-2008.

Elle reconnaît avoir pris connaissance du projet éducatif, s'engage à signer à la rentrée le règlement intérieur de l'établissement, y adhérer et mettre tout en oeuvre afin de les faire respecter.

Elle reconnaît avoir pris connaissance du coût de la scolarisation au sein de l'établissement et s'engage à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

Article 4 - Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et l'adhésion volontaire à l'association tiers (APEL), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier.

Article 5 - Assurances :

L'autorité parentale s'engage à assurer l'enfant pour les activités scolaires. L'établissement propose un contrat auprès de la Mutuelle Saint Christophe, sauf si la famille produit une attestation d'assurance avant le 15 septembre 2007.

Article 6 - Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'oeuvre.

Article 7 - Durée et résiliation du contrat :

La présente convention est renouvelée par reconduction expresse chaque année.
Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1er juin.

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition de l'autorité parentale, noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (*partenaire reconnu par l'Enseignement catholique*).

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 - Arbitrage :

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement (directeur diocésain).

A _____ Le _____

Signature du chef d'établissement

Signature de l'autorité parentale

